

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
6	6	6

Date de la convocation
18 octobre 2022

Date d'affichage
18 octobre 2022

Objet de la Délibération
--------------------------

**Mises à disposition : régie des  
stations villages de la Haute-  
Romanche saison 2022/2023**

**N° 40.2022**

Nombre de voix pour : 6  
Nombre de voix contre : 0

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture

et publication ou notification

Séance du 9 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, et le neuf novembre à dix-sept heures trente, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions sous la présidence de M. Olivier FONS.

**Présents** : Olivier FONS, Jean-Pierre PIC, Michel GONNET, Elodie LEFEBVRE, Philippe SIONNET, Stéphane FERRIER

**Secrétaire de séance** : Philippe SIONNET

\*

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical que, comme les années précédentes, des agents du SIVOM vont être mis à disposition de la Régie des remontées mécaniques des stations villages de la Haute Romanche.

Il demande à être autorisé à signer les conventions correspondantes, annexées à la présente délibération.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le Président à signer les conventions de mises à dispositions auprès de la régie des remontées mécaniques pour l'hiver 2022/2023.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,

Olivier FONS



**AR Prefecture**

005-240500264-20221109-40\_2022-CC  
Reçu le 15/11/2022